



## Sommaire

p. 3

Economie

p. 4-5-6-7

Finances

Tout savoir

sur les finances

p. 8

Enfance Jeunesse

Service

à la population

p. 9

Service

à la population

Environnement

p. 10

Assainissement

p. 11

Déchets

Habitat

p. 12

Agenda culturel

## Edito

René Valorge

Président de Charlieu-Belmont Communauté



Pour la première fois, vous trouverez à l'intérieur de ce Mag, dont la publication est légèrement avancée, l'agenda des manifestations culturelles recentré sur la période estivale. Il nous a semblé préférable de remplacer l'édition annuelle, publiée trop en amont des manifestations, parfois imprécise ou incomplète, souvent bien rangée et oubliée, afin de mettre en valeur ces événements qui animent notre territoire au plus près de leur réalisation.

La vocation du Mag est de vous faire partager l'actualité des politiques conduites par la Communauté de communes, et plus largement l'étendue et l'impact de son champ d'actions dans votre vie quotidienne, en appui et complément de celui indispensable des communes. Il s'agit bien de ne pas venir en doublon des communes, mais de porter ensemble, solidairement et par la mutualisation, des actions que seule, chaque commune ne pourrait mener. Aussi, nous avons souhaité faire un focus sur nos différents budgets, en fonction des différentes compétences exercées, parfois méconnues ou sous-estimées.

Nous souhaitons bien expliquer que la majorité des politiques conduites sont financées par la fiscalité locale et les dotations de l'Etat : **l'économie** - aménagements de zones et aides aux entreprises ; **l'enfance-jeunesse** - crèche, micro-crèches, relais assistante maternelle, centres de loisirs ; **le tourisme** - fonctionnement de l'office de tourisme, chemins de randonnée, voie verte, Museo'Parc... ; **la culture** - médiathèque, école de musique, cinéma, manifestations... ; **l'environnement** - par les actions des syndicats de rivière ; **la santé de 1<sup>er</sup> recours** - maisons médicales ; **le développement numérique** - espace cyber, fibre optique... ; et aussi **le projet de piscine**. Notre volonté constante est de maîtriser nos charges de fonctionnement pour conserver des capacités d'autofinancement.

Ainsi, tout en ayant porté de gros programmes d'investissement - fibre optique, voie verte, maison médicale, Museo'Parc, .... - notre fiscalité, stable depuis 2015, est la plus basse de toutes les intercommunalités du département tant pour les ménages, qui ne sont d'ailleurs pas soumis à la taxe sur le foncier bâti, que pour les activités économiques.

D'autres politiques que nous conduisons ne sont pas financées par l'impôt, mais font l'objet de budgets séparés financés par des redevances payées par les usagers. Ainsi en est-il pour les déchets ménagers : la redevance incitative finance le ramassage et le traitement des ordures ménagères, mais aussi la gestion des 2 déchetteries et des différents points d'apport volontaire. Il en est de même pour le service public d'assainissement non collectif (SPANC), que ne paient que les habitants non raccordés à l'égout, et pour le traitement des boues de stations d'épurations financé par une redevance payée par les habitants raccordés à l'égout.

Clarté, transparence des coûts, maîtrise des dépenses et anticipation des investissements pour l'avenir sont encore les motivations qui conduisent toutes nos communes à nous opposer au transfert automatique des compétences eau et assainissement à la Communauté de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2020, comme le prévoit la loi de 2015. Nous saisissons ainsi la possibilité donnée par la loi du 3 août 2018 de proroger ce transfert en 2026, pour nous laisser le temps d'harmoniser et d'améliorer nos pratiques respectives dans le cadre d'une charte de territoire choisie et adaptée à nos réalités locales.

René VALORGE

## Tourisme

## Valorisation du chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle

## Une pratique facilitée

Charlieu-Belmont Communauté vient de terminer les derniers aménagements dans le cadre du programme de valorisation du chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle.

Ainsi, **des panneaux d'information et des tables de pique-nique couvertes ont été installées** le long du chemin sur les communes de Belmont-de-la-Loire, Le Cergne, Arcinges, Charlieu, Saint-Nizier-sous-Charlieu, Pouilly-sous-Charlieu, Briennon, La Bénisson-Dieu.

Projet soutenu par l'Europe (FEDER) et la région Auvergne-Rhône-Alpes



## Interview

Anthony et Aurélie  
Chevreton

Gérants de la  
boulangerie-pâtisserie



### Quelle était votre motivation pour vous installer à Charlieu ?

*La volonté d'ouvrir une seconde boutique était en gestation depuis plusieurs années, et le choix que ce soit à Charlieu une évidence. Ville-centre du territoire, cette commune est très jolie et nous a toujours beaucoup plu. Nous avons cherché pendant un an et notre choix s'est rapidement porté sur cette ancienne pâtisserie qui était fermée depuis un an et qui était à louer. Son emplacement, sa taille et ses possibilités d'aménagement et de stockage nous convenaient.*

### Quels aménagements avez-vous justement portés ?

*Nous avons effectué beaucoup de travaux, de démolition pour commencer, puis de réaménagement pour s'assurer que le commerce était à notre convenance, avec un espace d'accueil convivial, des mobiliers originaux réalisés sur mesure par les forgerons Chetail-Dugelet de Belmont, et l'implantation d'un laboratoire ouvert où les clients peuvent apprécier de voir la finition de nos produits faits maison. Le coût total de l'investissement s'est élevé à 85 000 € dont la moitié pour l'agencement et l'ameublement, le reste étant liés aux frais de décoration et l'achat de matériels professionnels.*

### Avez-vous bénéficié d'aides financières ?

*Oui, nous avons bénéficié d'une aide non négligeable de 3 500 € de la part de Charlieu-Belmont Communauté, obtenue dans le cadre du dispositif d'aide au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente et en complément de l'aide de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Ce dispositif d'accompagnement répond à la volonté de Charlieu-Belmont Communauté de développer l'organisation commerciale et artisanale sur son territoire, et d'accompagner et favoriser les conditions de réussite des porteurs de projets en phase de création et de reprise d'activités économiques.*

### Avec maintenant quelques semaines de recul, êtes-vous satisfaits de votre installation ?

*Oui, le démarrage est très satisfaisant et l'accueil vraiment excellent, aussi bien des clients que des autres commerçants de la rue qui nous ont tous témoigné de leur sympathie et de leur soutien. Cette ouverture a permis la création de trois emplois à temps plein dont deux en CDI. L'objectif maintenant est de pérenniser et développer l'activité commerciale de façon à transformer ce CDD en CDI.*

Le 1<sup>er</sup> février 2019, Aurélie et Anthony Chevreton ont ouvert à Charlieu une boulangerie-pâtisserie, située 22 rue Charles de Gaulle. Agés tous les deux de 37 ans, et originaires respectivement de Tancon et de Coublanc, ils n'en sont pas à leur coup d'essai puisqu'ils tiennent depuis 2006 un commerce similaire à Belmont-de-la-Loire. Rencontre.

#### Contact Charlieu

Boulangerie-pâtisserie Chevreton  
22 rue Charles de Gaulle, 42190 Charlieu  
Téléphone : 09 53 83 01 40  
Du mardi au samedi de 7h à 13h et de 15h à 19h  
Dimanche et jours fériés de 7h30 à 12h.

#### Contact Belmont-de-la-Loire

Boulangerie-pâtisserie Chevreton  
Rue du commerce 42670 Belmont-de-la-Loire  
Téléphone : 04 77 63 61 85  
Mardi, jeudi et vendredi de 6h à 13h et de 14h30 à 19h15  
Mercredi et samedi de 6h à 13h et de 15h à 19h15  
Dimanche et jours fériés de 6h30 à 12h30

## Action transmission d'entreprise

En juillet 2018, Charlieu-Belmont Communauté a démarré une action "Transmission d'entreprise" sur son territoire. Cette démarche, financée en partie par le programme européen LEADER Roannais, se déroule en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Lyon Métropole, Saint-Etienne, Roanne (CCI) et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Loire (CMA).

300 chefs d'entreprises ont été sélectionnés en fonction des critères suivants : leur âge (50 ans et plus) et les dates de création de l'entreprise (plus de 7 ans d'existence).

Ce dispositif permet d'accompagner ceux qui le souhaitent gratuitement dans le cadre d'une démarche de transmission, qu'il s'agisse d'un changement d'activité ou d'un départ à la retraite.

Les Chambres Consulaires (CCI et CMA) font une analyse globale de l'activité de l'entreprise en mettant l'accent sur les points forts et les points faibles et en établissant une estimation chiffrée.

Elles peuvent aussi préparer une délégation à un employé, rendre un personnel autonome ou encore vérifier la conformité aux normes d'accessibilité...

Après un premier courrier d'information envoyé par Charlieu-Belmont Communauté aux entreprises, une enquête téléphonique est menée. Toutes les données collectées sont confidentielles. A ce jour, sur 144 chefs d'entreprises enquêtés, 39 souhaitent un suivi : 15 par la CCI et 24 par la CMA. Si on déduit les transmissions terminées, les changements de propriétaires... il reste 60 entreprises à contacter.

A noter, ce dispositif a pour but bien évidemment de faciliter une transmission ou une succession mais permet aussi de faire connaître les diagnostics des Chambres Consulaires et d'en faire bénéficier gratuitement les entreprises du territoire de Charlieu-Belmont Communauté pendant le délai de cette action.

Ce recensement permettra d'étoffer les pistes de réflexions pour d'éventuels porteurs de projets qui souhaiteraient créer leurs propres entreprises.

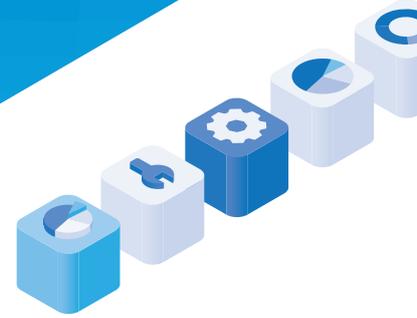


#### Pour toute information, vous pouvez contacter :

Charlieu-Belmont Communauté  
Candice Friedenber - 04 77 69 36 13  
Chambre de Commerce et d'Industrie  
Lyon Métropole, Saint-Etienne, Roanne  
Norbert Gayte - 04 77 44 54 64  
Chambre des Métiers et de l'Artisanat  
de la Loire  
Franck Piat - 04 77 92 38 00

# Tout savoir sur les finances

de votre Communauté de communes...



**Charlieu-Belmont Communauté agit dans divers secteurs d'activités confiés par ses 25 communes membres.**

La baisse des dotations de l'Etat a provoqué une saine réaction de la plupart des collectivités locales qui tentent désormais de réduire leurs dépenses de fonctionnement. Sans attendre les restrictions de l'Etat, notre Communauté de communes a mis en place une politique de rigueur budgétaire visant à offrir un maximum de services tout en limitant la fiscalité des particuliers et des entreprises.

## Des actions en faveur des particuliers

**La culture :** la médiathèque intercommunale et la mise en réseau des bibliothèques et médiathèques communales, le cinéma les Halles, et l'école de musique



**L'infrastructure en fibre optique** pour un raccordement de chaque foyer d'ici 2021



**Le tourisme et les loisirs** avec la mise en valeur des sentiers de randonnées et l'aménagement d'espaces touristiques et récréatifs



**La préservation de l'environnement :** l'entretien des cours d'eau, le suivi des assainissements non collectifs, le plan climat air énergie territorial



**Charlieu-Belmont**  
COMMUNAUTÉ

**Les services enfance jeunesse :** avec le financement des multiaccueils, micro-crèches, des accueils de loisirs, des actions ados, et de la ludothèque



**La gestion des déchets ménagers :** de la collecte des ordures ménagères à l'accueil en déchetteries à Pouilly-sous-Charlieu ou Belmont-de-la-Loire en passant par les bornes de tri sélectif



**Les aides à l'habitat** avec la lutte contre la précarité énergétique et l'adaptation des logements à la perte d'autonomie

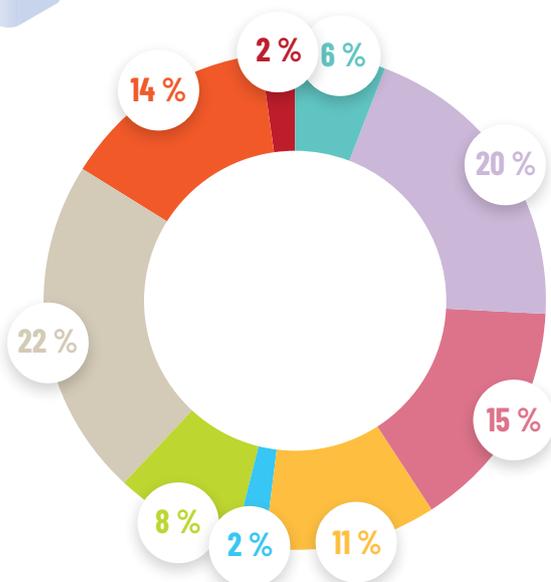


**L'accès aux services :** l'aménagement d'une maison médicale à Charlieu et d'un cabinet dentaire à Belmont de la Loire, la maison des services, les ateliers de l'espace cyber, la gestion de la piscine de plein air

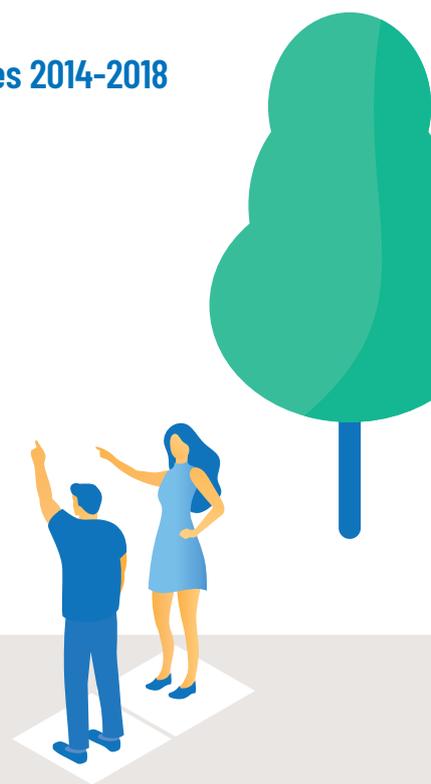


## Répartition des dépenses moyennes 2014-2018

hors services déchets et assainissement



- 6 % CULTURE
- 20 % DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
- 15 % TOURISME
- 11 % SERVICES À LA POPULATION  
espace cyber, piscine, maison des services santé
- 2 % ACTIONS DÉVELOPPEMENT DURABLE ET HABITAT
- 8 % ENVIRONNEMENT
- 22 % ENFANCE ET JEUNESSE
- 14 % INFRASTRUCTURE THD
- 2 % URBANISME



## Des actions en faveur des entreprises

**Les actions en faveur du commerce et de l'artisanat** avec la mise en place d'un dispositif d'aide à l'investissement avec la Région Auvergne Rhône-Alpes, et la détection des projets de transmission reprise avec les chambres consulaires



**L'aménagement des infrastructures THD** pour chaque entreprise présente sur la Communauté de communes

**L'aménagement de zones d'activité** (7 zones réparties sur le territoire)



**Le développement de l'attractivité touristique** avec des retombées sur le commerce local avec pour exemple l'arrivée de la voie verte à Charlieu

**L'accompagnement individuel** des porteurs de projet économique



**Un site de coworking et de télétravail** au sein de l'espace cyber à Charlieu

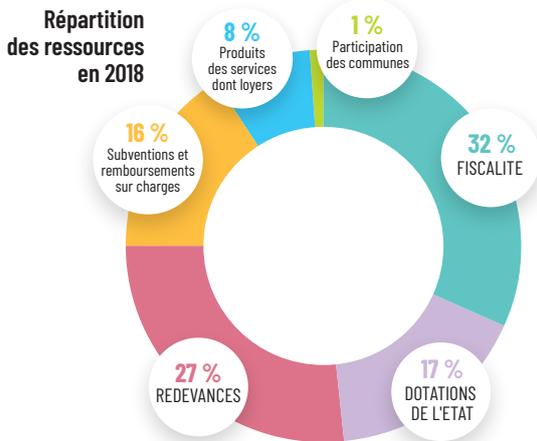


**L'agriculture** avec notamment la réalisation d'un diagnostic de transmission des exploitations agricoles et l'analyse de la dynamique des emplois



**Le soutien indirect à l'activité économique** avec par exemple les aides à l'habitat pour les particuliers (les rénovations des logements ont généré pour les entreprises locales près de 1.7 million de chiffre d'affaires sur les 3 dernières années)

# Des ressources fiscales, mais pas seulement !



## Fiscalité de la Communauté de communes

Les taux d'imposition de Charlieu-Belmont Communauté sont pratiquement stables depuis 2011 et ils se situent parmi les plus bas du département. Malgré cette stabilité des taux notre produit fiscal progresse rapidement (+5,23% par an).

C'est la fiscalité professionnelle qui augmente le plus vite grâce au dynamisme de nos entreprises locales.

Notre collectivité est la seule intercommunalité dans la Loire qui n'a pas instauré de taxe foncière sur les propriétés bâties. Le taux de taxe foncière sur le non bâti est presque symbolique : 1,89%. Le taux de la taxe d'habitation est parmi les plus bas du département : 9,53%

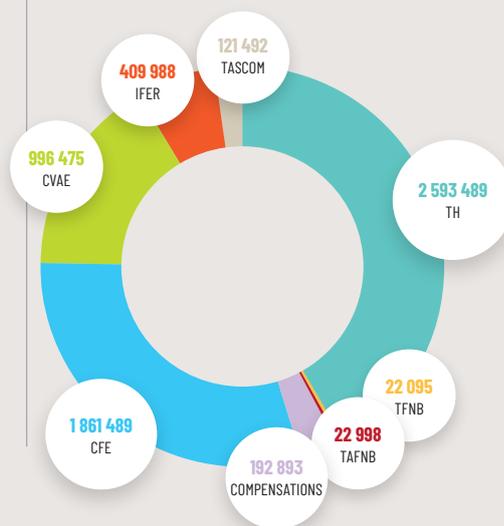
## Une fiscalité des "professionnels" très dynamique

Répartition impôts des professionnels et des particuliers



## L'activité économique se porte bien sur le territoire

Notre fiscalité intercommunale



CFE : Cotisation Foncière des Entreprises  
 CVAE : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises  
 IFER : Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux  
 TASCOM : Taxe sur les Surfaces Commerciales > 400 m<sup>2</sup>

Sur ces produits, Charlieu-Belmont reverse :  
 • 928 884 € de fiscalité à l'Etat,  
 • 2 675 203 € de fiscalité aux communes

Non seulement nos taux d'imposition sont les plus bas du département, mais nous parvenons à les maintenir à ce niveau depuis plusieurs années en appliquant une grande rigueur dans notre gestion courante.

Nos dotations continuent de diminuer mais moins rapidement depuis 2018, alors que l'Etat nous transfère des charges nouvelles sans compensation financière (comme l'instruction des demandes de permis de construire et la gestion des risques inondations, l'élaboration d'un plan climat...)

## Certains services doivent s'équilibrer financièrement au moyen d'une redevance

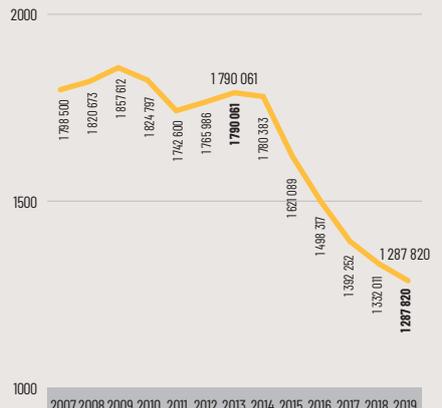
C'est le cas du service des déchets ménagers, du traitement des boues et du Service Public d'Assainissement Non Collectif. La redevance votée chaque année doit permettre obligatoirement de financer le coût du service rendu sans apport de l'impôt.

La redevance des déchets ménagers est stable depuis 2015 grâce à la mise en place de la redevance générale incitative qui incite le tri générant ainsi des économies d'enfouissement mais aussi grâce à la reprise de la facturation en interne. La redevance du SPANC a augmenté récemment, après 10 années de maintien, suite à la suppression des aides de l'Agence de l'Eau et de la Région. Quant à la redevance des boues, son tarif a fortement baissé par rapport à l'année 2016.

### Taux d'imposition en %

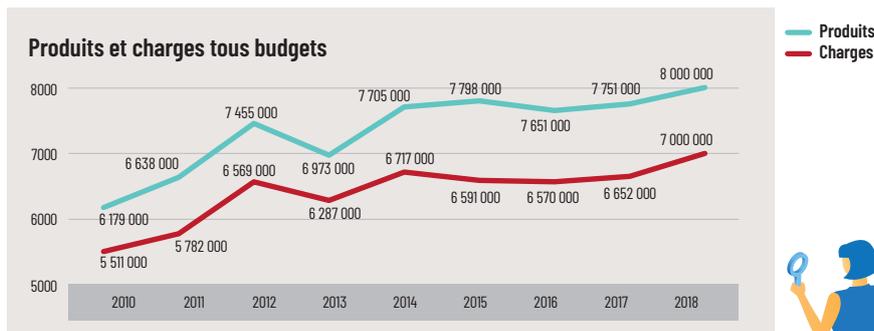


### Évolution de la Dotation Globale de Fonctionnement



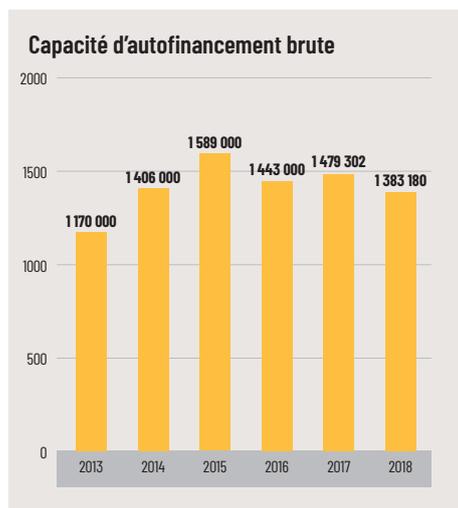
## Des dépenses maîtrisées

**Les dépenses de fonctionnement sont stables depuis 2014** alors que nous avons dû gérer plusieurs compétences nouvelles. A partir de 2018, nos charges augmentent avec notamment la gestion de la piscine de Charlieu et la mutualisation d'un agent avec les autres intercommunalités du roannais (charges compensées partiellement par des recettes nouvelles). Remarque : les charges et les produits 2018 sont estimés.



## La capacité d'autofinancement de notre Communauté de communes demeure excellente

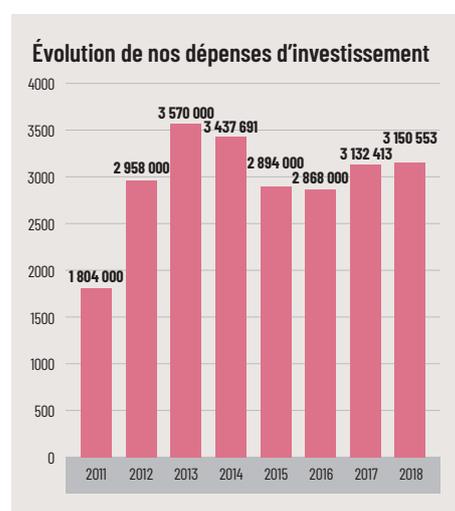
Malgré la baisse de nos dotations, la maîtrise de nos dépenses nous permet de continuer à dégager une bonne capacité pour autofinancer nos investissements et limiter ainsi notre endettement.



## Les dépenses d'investissement sont importantes depuis 2017, année de la reprise

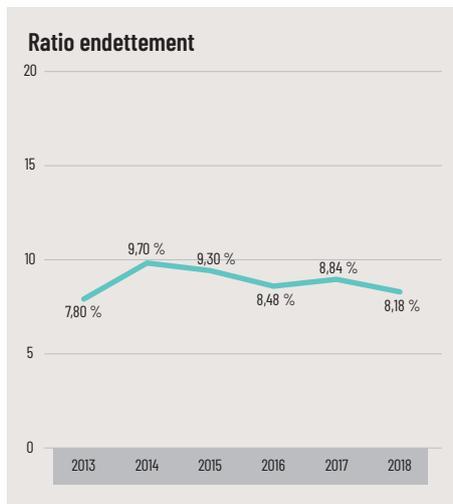
Après 2 années de pause, les dépenses d'investissement progressent vigoureusement, financées à la fois par d'importantes subventions de l'Europe, de l'État, de la Région et du Département mais également par l'autofinancement dégagé en fonctionnement.

Les principaux investissements sur la période 2014-2018 : l'aménagement des zones d'activités, la création d'ateliers partagés sur Belmont-de-la-Loire, l'aménagement de la maison des services à Charlieu consécutivement aux aménagements pour l'école de musique et l'espace cyber, les infrastructures en fibre optique pour chaque foyer et entreprise, l'achat d'un ludobus, les travaux de renaturation et d'entretien des cours d'eau, la réalisation d'une maison médicale à Charlieu, d'une voie verte et la mise en valeur de l'itinéraire de Saint-Jacques-de-Compostelle qui traverse le territoire.

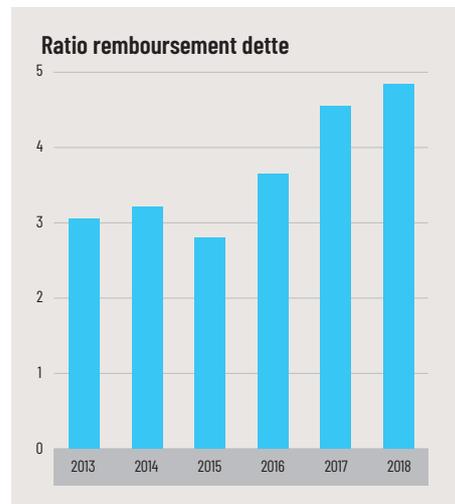


## La dette augmente mais demeure à des niveaux largement supportables malgré le THD

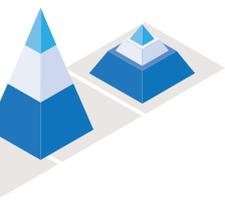
L'installation gratuite d'une prise Très Haut Débit dans chaque foyer et dans chaque entreprise du territoire coûtera au final 7.500.000 € à notre Communauté de communes qui empruntera 6.000.000 €, le reste étant autofinancé. L'impact sur notre budget est moins sévère que prévu grâce à l'arrivée à échéance de plusieurs emprunts importants souscrits à long terme avec des taux exceptionnellement bas. Une partie de nos remboursements d'emprunts est financée par des loyers (abattoirs, maison médicale, cabinet dentaire). Enfin notre dette est sécurisée avec plus de 89% d'emprunts à taux fixes et aucun taux variable.



Le taux d'endettement 2018 (annuité sur les produits de fonctionnement) s'élève à 8.18 %. Ce ratio doit demeurer en dessous de 20 %.

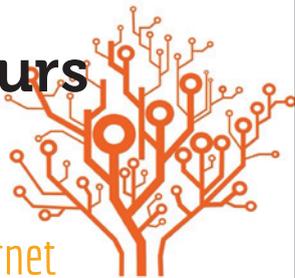


Enfin la durée de remboursement de la dette est de 4,84 années, ce qui reste très satisfaisant pour un ratio qui doit rester inférieur à 8 ans.



# "Promeneurs du Net"

## une présence éducative sur Internet



80 % des jeunes âgés entre 11 et 17 ans sont présents sur le Net une fois par jour, et plus de 48 % d'entre eux se connectent aux réseaux sociaux plusieurs fois par jour.

Qui pour les accompagner sur Internet ? Qui pour répondre à leurs sollicitations ? Qui pour leur inculquer les bonnes pratiques ? Qui, enfin, pour les sensibiliser aux risques ? C'est en souhaitant répondre à ces interrogations que le dispositif "Promeneurs Du Net" a été mis en place par la CAF, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et les collectivités depuis 2017.

Fin 2018, deux Promeneurs Du Net ont été formés sur les usages numériques sur la Communauté de communes. Grâce à un réseau de professionnels et avec l'aide de ZOOMACOM (Pôle de Ressources et d'accompagnement aux usages sociaux du numérique), ils mutualisent différents contenus pédagogiques et retours d'expériences.

Comme les 20 autres PDN de la Loire, ils ont pour mission d'être présents sur différents réseaux afin d'être des acteurs de la prévention complémentaires à l'espace cyber, pour les jeunes et les familles sur tout le territoire.

Les PDN sont également des relais avec les différents partenaires (Mission locale, le Cocon, Accueils de Loisirs, secteurs jeunes, collèges, lycées, etc.) et interviennent dans différents domaines : santé, formation, éducation aux médias, montage de projets.



# Animateur, pourquoi pas toi ?

Depuis octobre 2016, Charlieu-Belmont Communauté a suivi, encouragé et financé une trentaine de stages d'approfondissement BAFA (Brevet d'Aptitudes aux Fonctions d'Animateur).

Le BAFA permet à toute personne âgée d'au moins 17 ans, motivée par l'animation, d'encadrer des enfants et des adolescents accueillis dans un accueil collectif de mineurs (accueil de loisirs ou séjour de vacances par exemple). La formation se déroule en trois temps : formation générale, stage pratique et stage d'approfondissement.

Pourquoi passer son BAFA ?

- pour faire de nouvelles rencontres, découvrir des nouvelles activités et des nouveaux lieux.
- pour acquérir ou approfondir des connaissances (besoins et rythmes de l'enfant, réglementation...) et des compétences (conception, préparation et animations de jeux, d'activités ou de séjours, gestion d'un groupe dans un environnement sécurisé, travail en équipe...) qui pourront ensuite être valorisées dans d'autres domaines.
- pour avoir une première expérience.

- pour trouver un travail facilement : les structures du territoire cherchent régulièrement des animateurs pour les vacances ou les mercredis. Mais vous pouvez également ouvrir votre horizon en choisissant des séjours partout en France et même à l'étranger.

Le référent BAFA de Charlieu-Belmont Communauté répond aux questions diverses : procédure d'inscription, choix des organismes, sélection de l'approfondissement, recherche de financements, lien avec les structures du territoire et les lycées.

### Information sur la formation et les financements :

Camille GAUTHERET

04 77 63 76 10

camille.gautheret@charlieubelmont.com

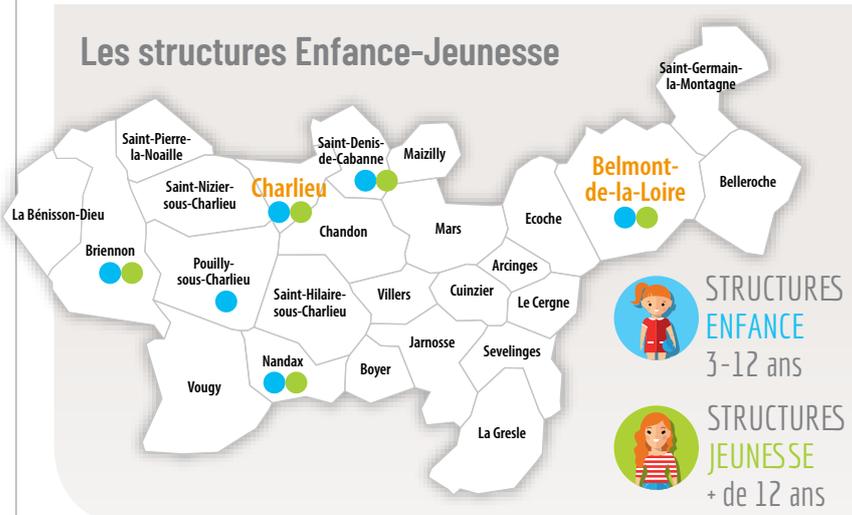
www.charlieubelmont.com

> services-a-la-population

> enfance-jeunesse

> guide-b.a.f.a.

## Les structures Enfance-Jeunesse



## Service à la population

# Convention Territoriale Globale : première année !

Le 31 janvier dernier se déroulait la première assemblée des acteurs de la convention territoriale globale de services aux familles signée en mars 2018 avec la Caisse d'allocations familiales.

Au-delà des partenaires institutionnels tels que la CAF et le Département, des acteurs locaux comme l'Association Familles Rurales, l'Association Solidarité Orientation Insertion Emploi, les Maisons de Jeunes et de la Culture et bien d'autres, s'investissent pour travailler autour des trois grands axes définis dans la CTG,

à savoir : la politique d'action sociale, les services aux familles et le logement.

La soirée a permis à chacun de présenter l'état d'avancement des travaux sur des sujets variés tels que : l'état des lieux du portage de repas à domicile, la mise en place d'un pass culture jeunes, les actions en direction des parents, la mise en réseau des espaces de vie sociale, les actions permettant le lien entre les jeunes et les entreprises, la lutte contre l'habitat indigne, etc.

Une première année qui a permis aux acteurs de mieux se connaître et de mieux communiquer. Les groupes de travail vont se poursuivre. Rendez-vous l'année prochaine pour suivre l'évolution des actions.

Simplifier les procédures, mieux se connaître entre acteurs et travailler ensemble au service des habitants : tel est l'objectif principal de cette convention.



# Maison des services à Charlieu

## une permanence pour accompagner le public dans ses démarches administratives

Portée par Charlieu-Belmont Communauté, la maison des services située 9 boulevard du Général Leclerc à Charlieu accueille différentes structures qui interviennent dans les domaines du social, de l'insertion, de la jeunesse ou encore de l'initiation à l'informatique.

Depuis mars dernier, grâce à un partenariat avec l'association Familles Rurales de Pouilly-sous-Charlieu qui gère elle-même une MSAP (Maison de Services Au Public), un agent d'accueil est présent le lundi matin, jeudi et vendredi après-midi afin d'accompagner le public dans diverses démarches administratives. Marie-Laure Lombard-Fenouillet, dont le poste est co-financé par la Communauté de communes, est en mesure d'apporter une aide sur les démarches en ligne, l'obtention de formulaires officiels des administrations et la constitution de dossiers.

La présence de cette animatrice - formée par les partenaires que sont la CAF, la CPAM, Pôle Emploi, la MSA, la Banque de France, les finances publiques - est d'autant plus intéressante qu'elle permet de faire le lien avec les structures présentes sur place et de renvoyer le public, en fonction des besoins, auprès des interlocuteurs concernés.

### Maison des services

9, boulevard Général Leclerc - 42190 CHARLIEU



Marie-Laure Lombard-Fenouillet

#### Permanences à Charlieu

lundi de 9h à 12h, jeudi et vendredi de 13h30 à 16h30

Tél : 07 55 67 24 77

#### Permanences à Pouilly-sous-Charlieu

lundi de 14h à 17h, mardi de 9h à 12h et de 14h à 17h, mercredi et jeudi de 9h à 12h

Tél : 04 77 60 94 34

| Structures                                    | Permanences avec et sans rendez-vous  |  |
|---|---|--|
| <b>CARSAT Retraite</b>                        | 2 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> mercredis journée<br>Sur rendez-vous au 39.60  |  |
| <b>CARSAT Social</b>                          | Tous les jeudis matin<br>Sur rendez-vous  |  |
| <b>Espace Cyber</b>                           | Libre accès<br>Ateliers thématiques<br>Espaces de coworking et de télétravail<br>Réservation : 06 81 85 23 91                   |  |
| <b>Département de la Loire Service social</b> | Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h<br>Rendez-vous au 04 77 23 24 57   |  |
| <b>ASOIE</b>                                  | Lundi et mardi de 14h à 16h30<br>Jeudi de 9h à 11h30<br>Sans rendez-vous  |  |
| <b>UDAF</b>                                   | Mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h<br>Sur rendez-vous dans le cadre de mesures judiciaires                                    |  |
| <b>Entraide sociale</b>                       | 2 jeudis après-midi par mois de 15h à 18h30<br>Sur rendez-vous au 04 77 23 95 95  |  |
| <b>Pôle Emploi</b>                            | Jeudi.<br>Sur rendez-vous   |  |
| <b>Mission Locale du Roannais</b>             | Lundi de 9h à 12h et de 13h à 16h (sauf présence MSAP Pouilly)<br>Sur rendez-vous auprès de la Mission Locale au 04 77 68 42 88 |  |
| <b>Le COCON (Point Accueil Ecoute Jeunes)</b> | Sur rendez-vous<br>06 31 30 90 49   |  |

## Le Contrat Vert & Bleu Roannais

### Agir pour sauvegarder la biodiversité

Plantation de haie réalisée cette année dans les champs au milieu des cultures

## Environnement

**La perte de la biodiversité est une problématique d'actualité à laquelle les médias font quotidiennement référence, en évoquant d'une part la disparition d'espèces, d'autre part la diminution des zones naturelles.**

Charlieu-Belmont Communauté s'engage dans la préservation de la biodiversité ordinaire. Associée à Roannais Agglomération et à la Communauté de communes du Pays d'Urfé, elle a signé avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes un Contrat Vert & Bleu (CVB) de 2018 à 2022.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'Europe, le Département ainsi que l'Agence de l'Eau Loire Bretagne participent au financement de ce contrat à travers 58 actions portées par 19 maîtres d'ouvrages pour un total de 8 millions d'euros.

Les actions portent sur la sensibilisation, les études d'espèces animales, végétales ou de milieux naturels, des travaux divers, mais aussi l'accompagnement des élus dans leur réflexion sur la protection de cette biodiversité au quotidien.

### Zoom sur une action-phare du Contrat Vert & Bleu Roannais : la plantation des haies auprès d'exploitants agricoles

Les haies servaient autrefois de limites de parcelles, avant les barbelés et autres clôtures électriques actuelles. Elles constituent un élément majeur de notre paysage de terre d'élevage.

Composées d'essences d'arbres et arbustes variées et typiques de notre territoire (aubépine, prunellier, fusain d'Europe, noisetier, chêne, frêne, ...), les haies rendent de nombreux services :

- protection des cultures et du bétail contre les intempéries infiltration et dépollution des eaux de ruissellement
- limitation de l'érosion
- apport de productions pour l'homme (bois, baies, gibiers...) zone de vie, de reproduction, de déplacement de nombreuses espèces végétales ou animales
- patrimoine paysager constituant un atout touristique

Seul bémol, leur entretien est contraignant et nécessite un matériel de taille et des techniques adaptées pour éviter l'arrachage et la perte de temps.

C'est pourquoi le CVB permet aux agriculteurs de planter des haies et de bénéficier de conseils. La Fédération Départementale de Chasse de la Loire est maître d'ouvrage de cette action, au contact direct des agriculteurs intéressés. Elle apporte son diagnostic sur les différents exploitations et permet d'optimiser les avantages futurs liés à la plantation des haies (conseils concernant le choix d'essences adaptées au territoire et à l'entretien envisagé, préparation du sol, etc.).



# Vers un transfert des compétences eau et assainissement

Dès la parution de la loi du 7 août 2015 (loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République), Charlieu-Belmont Communauté a décidé d'anticiper les réflexions autour de ce thème.

En effet, cette loi prévoyait que les compétences eau potable et assainissement soient transférées depuis les communes vers la Communauté de communes à laquelle elles adhèrent avant le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Ainsi, courant 2016, un groupe de travail a été constitué. Il est composé d'élus et de techniciens communaux afin de préparer au mieux cette transmission. Les travaux issus de ses réflexions sont présentés régulièrement à l'assemblée des Maires et entérinés en conseil communautaire.

Rapidement, ce groupe de travail a constaté l'ampleur de la tâche et la multitude de critères à étudier avant d'arriver à ce transfert. Il a donc été décidé de consulter un bureau d'étude afin de l'épauler dans cette mission.

Un état des lieux de chacun des services existant sur les communes a ainsi été réalisé, tant d'un point de vue technique que patrimonial, juridique, financier ou encore humain.

Ce travail a permis de mettre en lumière deux constats majeurs :

- la disparité entre les services,
- la nécessité d'accroître les niveaux de services.

Alors que le groupe de travail aurait dû se pencher sur les modalités pour atteindre un service intercommunal, la loi du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux Communautés de Communes a apporté plus de souplesse aux communes.

Effectivement, cette loi est venue assouplir bon nombre de points et notamment celui du délai de prise de ces compétences par les Communautés de Communes, le délai passant de 2020 à 2026.

Les élus de Charlieu-Belmont Communauté ont alors vu la possibilité qui leur était offerte de pouvoir solutionner les deux constats soulevés par l'étude sur le transfert.

De fait, le groupe de travail a proposé un niveau de service minimum vers lequel chaque service communal devra tendre, tant en eau potable qu'en assainissement. Ce consensus a ensuite été traduit dans une charte qui sera signée par chacune des communes. Ce document donne les orientations pour une harmonisation des pratiques et permettra d'homogénéiser les différents services avant le transfert définitif, dont la date reste à définir. Cette démarche montre la volonté de travailler dans le même sens pour un territoire commun et homogène.



## SPANC Assainissement Non Collectif

Après les premiers contrôles et suite aux fréquents constats de non évolution des systèmes d'assainissement non conformes lors du deuxième passage, Charlieu-Belmont Communauté a décidé d'instaurer une procédure visant à inciter les propriétaires à respecter leurs obligations. En 2016, les propriétaires ayant une installation non conforme avec obligation de travaux dans les 4 ans suivant le passage du technicien du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) avaient été invités à des réunions publiques de présentation des modalités d'aide de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour la réhabilitation de leurs dispositifs. Pour ceux qui n'en ont pas profité, les exigences réglementaires demeurent et les travaux de réhabilitation devront être réalisés. Dans un premier temps, des rappels sous forme de courriers seront envoyés à ces propriétaires afin de résorber les rejets au milieu et ainsi diminuer les risques sanitaires ou environnementaux induits par les systèmes d'assainissement autonome défaillants. Pour mémoire, depuis 2011, tout propriétaire ayant fait l'acquisition d'une habitation avec un système d'assainissement non collectif non conforme est dans l'obligation de faire les travaux de mise aux normes dans l'année qui suit la vente.

### Pour vos démarches de réhabilitation

Vous devez faire appel aux techniciens du SPANC en appelant le 04 77 69 03 06.



## Traitement et valorisation des boues d'épuration

### Charlieu-Belmont Communauté est compétent pour la gestion des boues des stations d'épuration de son territoire.

Ainsi, chaque année, ce sont plus de 12 000 m<sup>3</sup> de boues liquides qui sont traitées puis valorisées à l'échelle de la Communauté de communes. Ces boues proviennent essentiellement des grosses unités de traitement des eaux usées qui utilisent le principe des stations d'épuration à boues activées. Certaines communes peuvent utiliser d'autres systèmes de traitement des eaux usées et notamment les filtres plantés de roseaux. On en dénombre 13 aujourd'hui sur le territoire intercommunal. Ces dispositifs adaptés aux petites collectivités génèrent eux aussi des boues. A la différence des stations de type boues activées, les boues générées s'accumulent en surface du filtre. Après 10 ans d'accumulation, la quan-

tité de boues gêne le fonctionnement de ces stations. Il est donc nécessaire d'évacuer ces sous-produits et de les valoriser au même titre que les boues issues des stations à boues actives.

Le premier curage de ce type a été effectué à la fin du mois de février sur la station de Mal-taverne à Briennon. Cette intervention a nécessité l'intervention de 2 pelles mécaniques et de plusieurs camions pour évacuer les 42 tonnes de matières qui s'étaient accumulées. La bonne qualité de ces sous-produits a permis, après analyse, de pouvoir les mélanger à des déchets végétaux afin de produire du compost. Les racines des roseaux ayant été épargnées, les végétaux devraient reprendre leur activité biologique et mécanique très rapidement.

Le financement de ce service apparaît sur votre facture d'eau (ligne Traitement des boues).

## Recyclage

# Les agriculteurs à la pointe

grâce à l'accompagnement  
du Comité de Développement  
Agricole de Belmont-Charlieu



## Un compost très local...

Près de 3 000 tonnes de déchets verts des particuliers sont apportées annuellement en déchèterie de Belmont-de-la-Loire et à la plateforme de Pouilly-sous-Charlieu. Ces résidus de taille et tonte sont broyés et livrés à une vingtaine d'agriculteurs du territoire qui ont signé une charte avec la Chambre d'Agriculture. Le broyat est alors mélangé à du fumier pour réaliser du compost qui sera épandu sur les parcelles pour les fertiliser. Il peut aussi servir de paillage dans les stabulations.

Cette filière permet de traiter localement des déchets verts tout en limitant les coûts et le transport.

## Donner une deuxième vie aux plastiques...

Chaque printemps, le Comité organise une collecte des plastiques agricoles usagés :

- Bâches d'ensilage
- Films d'enrubannage
- Ficelles et filets de bottes de foin

Pour faciliter le stockage tout au long de l'année dans leurs fermes, les agriculteurs disposent de saches plastiques.

Puis, sur une journée fixée par le Comité, un ballet de tracteurs se rend sur le site de la ferme de la Roharie à Pouilly-sous-Charlieu pour y déposer ces saches. Les déchets sont ensuite collectés par une entreprise spécialisée et connaîtront alors une deuxième vie sous forme de raccords et tuyaux plastiques, ou de sacs poubelles par exemple.

En 2018, pour notre territoire, ce sont 93 agriculteurs qui ont contribué au recyclage de 35 tonnes de plastiques.

De plus, pour les autres déchets agricoles (bidons, sacs d'engrais, big-bags...), il est possible de les rapporter auprès des fournisseurs habituels aux dates de collectes organisées.

Ainsi, la Communauté de communes rappelle que ces déchets agricoles ne peuvent pas être acceptés en déchèterie.

### Contact :

Sophie DOUILLON  
Chambre d'Agriculture de la Loire  
04 77 92 12 12



## Plateforme Rénov'actions42

Habitat

Service public gratuit géré par l'ALEC 42 (Agence Locale de l'Énergie et du Climat de la Loire), **cette plateforme permet aux particuliers de la Loire de bénéficier d'un accompagnement personnalisé pour faire des économies d'énergie dans leur logement.**

8 conseillers sont disponibles sur la Loire via un numéro de téléphone unique et proposent de prendre un RDV d'une durée de 1h environ pour analyser correctement la situation :

- évaluation des consommations énergétiques du logement
- ciblage des actions de rénovation prioritaires
- définition de l'enveloppe de coût
- présentation des aides financières possibles

Un accompagnement est proposé dans toutes les démarches, depuis le diagnostic thermique jusqu'aux travaux, avec mise à disposition de la liste des entreprises référencées, ainsi que dans le montage du dossier de financement pour optimiser les dispositifs d'aide publique.

Un suivi du chantier est réalisé et après travaux, un bilan des économies réelles est effectué.

Les retombées positives liées à la rénovation sont nombreuses :

- confort et de bien-être immédiats
- économies financières
- valorisation du bien immobilier

### Contact

Tél. : 04.77.41.41.25

[www.renovations42.org](http://www.renovations42.org)

Les conseillers énergie sont à votre disposition gratuitement, uniquement sur RDV :

5 rue Brison à Roanne

Le 2<sup>e</sup> mercredi du mois à compter du 10 avril 2019 dans les locaux de Charlieu-Belmont Communauté, sur RDV d'1h (à 9h, 10h et 11h)

## Rappel concernant le Programme d'Intérêt Général (PIG)

Permanence de proximité tenue par SoliHa à Charlieu-Belmont Communauté, le 2<sup>e</sup> mercredi du mois de 13h30 à 16h00.

Cette permanence est liée à la lutte contre la précarité énergétique, mais aussi à l'adaptation des logements à la perte d'autonomie.



Retrouvez toutes les manifestations estivales dans le programme culturel qui accompagne cette édition du Mag. Et venez découvrir en fin d'année :



## Sinbad, le marin

Organisé par Intrigant's Compagny.  
Texte et mise en scène : Alexandre Dufaux

*Un fabuleux voyage sur les mers au cœur des mille et une nuits.*

*Sinbad le marin est un de ces contes inventés par Shéhérazade, dans les Mille et Une Nuits. Elle y rapporte la manière dont un jeune homme a trouvé la richesse et la paix en voyageant. Elle raconte donc ses sept voyages en mer, qui l'ont vu traverser de nombreux pays et affronter de multiples obstacles.*

**Spectacle** 12 représentations :

- 16 & 17 novembre 16h
- 23 & 24 novembre 16h
- 21 & 22 décembre 16h
- 27, 28 & 29 décembre 16h
- 3, 4 & 5 janvier 16h

### LA GRANGE DES FARFADETS

3061 Route de Chauffailles  
42750 MAIZILLY

Tarif : 10 € et 8 € jusqu'à 16 ans

### Renseignements et réservation :

04 77 60 38 71 - 07 81 80 28 56

lesfarfadets@gmx.fr

www.lesfarfadetsandco.com



**Spectacle** Au programme :

## Les FéRires Festival d'humour

Pour la 4<sup>e</sup> édition de ce festival d'humour, la programmation reste éclectique et de grande qualité ! Vous pourrez assister à des "seuls en scène" atypiques mais toujours drôles avec Cédric Chapuis, Antonia De Rendinger ou la Lyonnaise montante Céline Frances mais aussi à des pièces où les jeux des comédiens de la Compagnie Graines de Fenouil ou des Frères Brothers vous feront hurler de rire. A noter un spectacle pour le jeune public le mercredi 20 novembre.

- Vendredi 15 novembre **AU DESSUS DE LA MELEE**, avec Cédric Chapuis
- Samedi 16 novembre, **MOI JEU** avec Antonia De Rendinger
- Dimanche 17 novembre, **LE MARI DE MA FEMME** avec la C<sup>ie</sup> Graines de Fenouil
- Mercredi 20 novembre, **LA BOITE A GANT** avec la Toute Petite Compagnie
- Vendredi 22 novembre, **BACK TO LES ANIMAUX**, avec les Frères Brothers
- Samedi 23 novembre, **AH QU'IL EST BON D'ETRE UNE FEMELLE !...** avec Céline Frances

**Théâtre Saint-Philibert - Charlieu**

### Renseignements et réservation :

04 77 60 05 97

mjc.charlieu@free.fr

https://mjccharlieu.jimdo.com/

## Tourisme et loisirs

### Charlieu



**La piscine de plein air réouvre ses portes cet été !**

- Ouverture à partir du 15 juin les week-ends
- Ouverture en continu du 6 juillet au 1<sup>er</sup> septembre inclus (jours fériés inclus)
- Si la météo le permet, ouverture jusqu'à 20h les 13 juillet et 14 août
- Du lundi au vendredi : 10h30 à 13h30 et 14h30 à 19h
- Samedi et dimanche : 10h30 à 19h

Cours de natation et d'aquagym possibles

Tarifs : 2.50 € et 1 € pour les enfants (2 à 12 ans) - Possibilité abonnement estival ou carte 10 entrées.

**Accès rue Riottier à Charlieu.**

### Renseignement

Charlieu-Belmont Communauté :  
04 77 69 03 06

### Briennon



**Le Muséo'Parc du Marinier vous dévoile ses nouvelles activités à faire en famille ou entre amis**

Golf miniature de 12 trous, espace de jeux d'eau et jeu d'enquête ludique basé sur la découverte des sites touristiques du territoire !

Ouverture du 6 juillet au 1<sup>er</sup> septembre  
Du mardi au dimanche de 14h à 18h (jours fériés inclus)

Accès Le Port à Briennon.

Renseignement Office de Tourisme du Pays de Charlieu-Belmont : 04 77 60 12 42

Pour suivre toute l'actualité de Charlieu-Belmont Communauté, rendez-vous sur [www.charlieubelmont.com](http://www.charlieubelmont.com) et découvrez la nouvelle page facebook de la collectivité sur [www.facebook.com/CharlieuBelmont](https://www.facebook.com/CharlieuBelmont)